

Séance du 12 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	21	18

Date de la Convocation 05 avril 2023

Date d'Affichage
05 avril 2023

Objet de la délibération

No 2023-10085
Affaires générales
Renouvellement de la convention
avec l'association Piste

Le 12 avril 2023, le conseil de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents :Mohamed BENAHEMED, Elisabeth BENARD, Karine BOCQUET, Claudette BOUCHÉ, Etienne DHUICQ, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Nelly GRIFFON, Christine GUIMAREY, Marie-Claude HIMMESOETE, Valérie JACQUINOT, Sabine MARY, Régis NOIZET, Jean-Pierre SCHANG, Dominique THUAULT, Ludovic VAN WAESBERGE, Sébastien VERDRU, Claudine ZUBER

Absente représentée: Coralie ADNOT pourvoir à Karine BOCQUET

Absents: Bernard CREPIN, Céline FAGOT, Christian TIXIER

Sébastien VERDRU a été nommé secrétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après l'exposé de Monsieur Le Maire relatif au projet de renouvellement de la convention avec l'association PISTE,

Pour mémoire, la ville de Montmirail confie l'entretien de plusieurs zones de Montmirail à l'association d'insertion . Il est proposé de reconduire ce partenariat pour 2023 sur plusieurs zones, à savoir:

- Entrées de Ville (Châlons, Artonges, Paris, Courbetaux)
- Parking autour du local situé au 34 avenue Charles De Gaulle
- 1ère, 2ème, 3ème avenues
- Parcours de santé
- Aire de jeux du rond de l'avenue
- Possibilité de réaliser d'autres travaux à la demande en complément de ceux listés: travaux d'entretien des espaces verts, des bâtiments, petite maçonnerie,... après validation de la faisabilité et du temps restants dans le cadre de la présente convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votes exprimés (une abstention Madame Sabine MARY) :

- décide le renouvellement de la convention entre la commune et l'association PISTE (association d'insertion) pour l'année 2023

-autorise Monsieur Le maire à signer cette convention

-autorise l'octroi d'une subvention de 15 000€ de la manière suivante: 7500€ au 30/04/2023 et 7500€ au 31/10/2023

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-215103557-20230412-2023-10085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2023

Affichage : 02/03/2023

